

IFRS – Ajustements d’audit de clôture d’exercice et pour tenir compte des IFRS

Annexe A

[Exemple : un courtier membre dont la clôture de l’exercice est en décembre]

À la date de la conversion aux IFRS, le courtier membre passera de la plate-forme des PCGR du Canada actuelle à la nouvelle plate-forme des IFRS dans le système DERFR (SIRFF).

Le diagramme suivant fait état du traitement des ajustements d’audit de clôture d’exercice, ainsi que des ajustements pour tenir compte des IFRS. Comme l’indique le diagramme ci-après, il n’est pas nécessaire de tenir compte des ajustements d’audit de clôture d’exercice au RFM aux termes des IFRS, car l’état des RNDO* selon les IFRS tiendrait compte des ajustements d’audit de clôture d’exercice.

